



Génération "tout compris" : qualité, conseils et prix.

S.N.C au capital de 3 588 570€ SIREN 379 992 282 RCS Coutances
SIRET 379 992 282 00 234 N° TVA FR 72 379 992 282 APE 4621 Z

Siège Social : 354, rue de la Haute Folie
50000 SAINT LÔ
02 33 91 00 70

Service logistique 02 33 91 00 75
Service comptabilité 02 33 91 00 81

N° Agrément : BN00363

pour l'activité distribution de produits phytopharmaceutiques à des professionnels

Votre contact : Adresse point de contact :
ESTIVAL Guillaume 16 Le bourg
Tél : 04-71-46-18-64 - 15600 ROUZIERES
06-86-51-45-68
N° Client : 026254 - N° TVA : FR41440390227
Siret : 44039022700013 - jeromegales@hotmail.fr **
Téléphone : 05-65-40-27-08 / 06-80-16-50-62
N° de facture : V1272659 du : 09/03/2026

Appros

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
90 allée du tilleul de paramelle
46210 ST CIRGUES

FACTURE DE VENTE

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU brut HT	Remise Ligne	PU net HT	Montant HT	TVA
BL1810950 - Fait par ESTIVAL Guillaume le 09/03/2026								
00493	Oxyde de magnésie = Sae 25 kg Produit utilisable en agriculture biologique : Certifié par Ecocert FR-BIO 01 Produit certifié sans OGM (<0.9%) + Eco-contribution VALORALIM (totalisé en pied de facture)	Kilo.	100,000	0.65		0.65	65.00	4
			100,000			0.00	0.25	
TOTAL BON HT (hors RPD, CVO et Ecotaxes)							65,00	
TOTAL HT (hors RPD, CVO et Ecotaxes)							65,00	

Virement le 20/03/25

Eco-contribution Sacs

0,25

Pour les produits phytopharmaceutiques, nous vous invitons à consulter les cibles/usages, les doses homologuées, les conditions réglementaires de mise en œuvre, les compositions, les risques pour la santé et l'environnement et la protection EPI nécessaire sur le site ephy.anses.fr ou sur le site phytodata.com.
Pour connaître les doses recommandées ou les conditions techniques de mise en œuvre, nous vous invitons à nous solliciter.

La commande qui fait l'objet du présent bon de livraison et/ou de la présente facture, est régie par les conditions générales de vente émanant de AGRILEADER, figurant sur <https://www.agrileader.fr/content/3-egv> y compris leur clause de réserve de propriété et leur clause attributive de juridiction et de droit applicable. Il est rappelé au client qu'il doit impérativement vérifier la destination et les conditions d'utilisation des produits qu'il a achetés à leur réception, ainsi qu'avant leur utilisation ou consommation.

RIB AGRILEADER → IBAN : FR76 3002 7160 4600 0221 8980 159 / BIC : CMCIFRPP / BANQUE BSD - CIN

les pénalités de retard sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€

Papillon à détacher et à joindre à votre règlement :

Date : 09/03/2026
No Client : 026254
Fact. : V1272659
Ech. : 09/03/2026

Acompte : 0.00
Total 68,88€

Envoyez vos règlements à Agrileader :
354, rue de la Haute Folie
50000 SAINT LÔ

VENTILATION DE LA T.V.A.				TOTAL H.T.	65.25
Code	Assiette	Taux	Montant	T.V.A	3.63
2	0.25	20.00	0.05		
4	65.00	5.50	3.58		
				T.T.C	68,88 €

Règlement par CHEQUE au 09/03/2026

Page 1/1